

nouveau, féliciter le ministre de nous avoir fait la déclaration que tous ceux qui se sont offerts de servir en Afrique du Sud, soit comme soldats, soit comme officiers, et qui désirent aller en Angleterre, comme membre du contingent d'honneur à l'occasion des fêtes du couronnement, seront acceptés, pourvu qu'ils aient eu l'honneur et la gloire de servir en Afrique du Sud.

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE (Honorable F. W. Borden) : Je suis très heureux de soulager immédiatement mon honorable ami (M. Bennett) de l'inquiétude qui le tracasse depuis si longtemps. Son avis de motion est sur le feuillet de la Chambre depuis le commencement de la session, et il a eu grand tort de se tenir aussi longtemps dans l'incertitude, lorsqu'il a eu, au moins une douzaine de fois, occasion d'y mettre un terme en proposant sa motion.

M. BENNETT : L'honorable ministre me pardonnera de l'interrompre ; mais j'ai plusieurs fois remis ma motion à plus tard à la demande même du gouvernement.

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE : Cette motion a été appelée au moins une demi-douzaine de fois lorsque j'étais à mon siège et l'honorable député aurait pu la proposer. Mais cela n'a pas beaucoup d'importance. Mon honorable ami dit qu'à son avis le contingent du sacre qui doit être envoyé aux fêtes du couronnement pour représenter la milice du Canada devrait être composé exclusivement de soldats et d'officiers qui ont servi en Afrique. Mais je demanderais à mon honorable ami s'il excluerait par exemple les soldats qui ont servi pendant l'insurrection du Nord-Ouest ? Ces soldats ont servi leur pays avec autant de fidélité que ceux qui sont allés en Afrique du Sud. A mon avis, il ne peut y avoir deux manières de répondre à la proposition de mon honorable ami, et cette réponse est que tout en nommant dans le contingent du couronnement des représentants des différents corps qui ont servi en Afrique, il est important aussi d'y nommer des représentants des différents corps de milice et de toutes les parties du Canada, afin que ce contingent représente réellement notre milice autant que possible.

Mon honorable ami ne veut pas ignorer ceux qui ont servi en Afrique du Sud. Le gouvernement n'a jamais eu cette intention. Mon honorable ami dit aussi qu'il ne faut pas ignorer tous ceux qui ont voulu aller en Afrique du Sud, mais n'ont pu réussir à y aller. Je crois que ceux dont les offres de service n'ont pas été acceptées ont autant le droit de faire partie du contingent du couronnement que ceux qui ont pu aller en Afrique. Tout ce que je puis dire à mon honorable ami et à la Chambre, c'est que je me propose de recommander au gouvernement d'envoyer un contingent composé de

M. BENNETT.

580 hommes, choisis dans les différents corps de milice du Canada ; que chaque corps soit représenté en proportion de son nombre ; que le choix soit fait parmi les miliciens enrôlés dans chaque district, et le ministère de la Milice s'efforcera de composer ce contingent de façon à ce qu'il soit autant que possible une représentation fidèle aux yeux de l'empire de notre milice canadienne. Je répète que nous prendrons soin que ceux qui ont servi si noblement dans la guerre d'Afrique du Sud aient justice.

M. HUGHES (Victoria) : L'honorable ministre peut-il nous dire combien de temps durera ce voyage, et qui en paiera le coût ?

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE : Le gouvernement impérial a offert, comme il l'a fait pour le contingent du jubilé, le logement dans les casernes et les rations aux soldats pendant un mois, et aux officiers des quartiers dans les casernes. Il n'y a encore rien de décidé, mais je suis d'avis que le contingent devrait s'embarquer pour l'Angleterre dans la première semaine de juillet. Les membres du contingent seront payés par le gouvernement canadien, aux officiers des cartiers dans les casernes.

M. T. S. SPROULE (Grey-est) : Je ne voudrais pas aller aussi loin que l'honorable député de Simcoe-est (M. Bennett) mais je crois qu'il a raison jusqu'à un certain point, et que toutes choses étant égales on devrait accorder la préférence à ceux qui sont allés en Afrique du Sud. Il n'y a aucun doute que les yeux du monde sont aujourd'hui fixés sur ces hommes. Ils ont donné la preuve non seulement de leur loyauté, mais de leur désir de maintenir le prestige du Canada, de la loi et de l'ordre britanniques dans cette partie lointaine de l'empire. Ils ont été exposés à des périls, et ont enduré des misères auxquels ne sont pas généralement exposés ceux qui font le service militaire au pays, et si on leur montre plus d'égards qu'aux miliciens ordinaires, je suis sûr que le Canada applaudira et approuvera cet acte de justice.

L'honorable ministre dit avec beaucoup de raison, que les différentes parties du pays doivent être équitablement représentées, parce que ce contingent sera regardé comme un échantillon de la milice canadienne, et il serait peut-être difficile de représenter tous les corps de milice du Canada si le choix devait être limité à ceux qui ont servi dans l'Afrique du Sud. Il n'y a pas de doute cependant que plusieurs de ceux qui feront partie de ce contingent d'honneur le devront à leur influence personnelle ou aux influences qu'ils pourront faire agir sur le ministre de la Milice et sur le gouvernement. Il est possible que l'on n'accorde pas à ceux qui sont allés en Afrique du Sud toute l'attention et l'indulgence que l'on donnera à d'autres, mais je crois que l'on ne devrait pas ignorer les services qu'ils ont rendus au pays, et que toutes choses égales d'ailleurs, on devra